

**Rapport final de l'avocat ou du notaire et certificat de titre
(NE PAS UTILISER POUR LE PROGRAMME RESSOURCE-TOIT CIBC®)**

Destinataire : Banque Canadienne Impériale de Commerce

N° de transit/centre bancaire

N° de référence du système PRETS ou
PRFTS - Entreprises CIBC

Débiteur(s) hypothécaire(s)

Adresse municipale de la propriété hypothéquée

Description cadastrale complète de la propriété

Enregistrement foncier électronique

Oui Non

N° d'inscription

Date de la garantie hypothécaire

N° d'identification de la parcelle (Identification personne/NIP) (s'il y a lieu)

Bureau de la publicité des droits

Date de l'inscription

Montant de la garantie hypothécaire

\$

Taxes payées à

ASSURANCE-INCENDIE ET GARANTIES ANNEXES Vérifiées et indemnisation vous étant versée selon les instructions

Assureur

N° de police

Agent

Le soussigné certifie par la présente que la garantie hypothécaire et tous les documents connexes ont été établis et publiés conformément à vos **Instructions au notaire ou à l'avocat** et à votre **Lettre d'instructions - Prêt à la consommation avec garantie accessoire ou garantie hypothécaire générale**, et que toutes les exigences décrites dans vos instructions au notaire ou à l'avocat et votre lettre d'instructions - Prêt à la consommation avec garantie accessoire ou garantie hypothécaire générale ont été exécutées.

OPTION A

Le débiteur hypothécaire dispose d'un titre valable et marchand, libre et n'étant grevé par aucune décision judiciaire et autres priorités, et vous disposez également d'une hypothèque de premier ou de deuxième rang valide sur la propriété, comme il est indiqué dans votre **Lettre d'instructions - Prêt à la consommation avec garantie accessoire ou garantie hypothécaire générale**, sous réserve seulement des exceptions ci-dessous, qui n'ont aucune incidence défavorable sur votre garantie ni sur la possibilité de vente du titre.

OPTION B (Option relative à l'assurance de titres)

Toutes les exigences contenues dans vos Instructions au notaire ou à l'avocat et dans votre **Lettre d'instructions - Prêt à la consommation avec garantie accessoire ou garantie hypothécaire générale** ont été satisfaites et la propriété visée a été assurée auprès de la compagnie d'assurance de titres nommée dans la formule 12187F, Rapport provisoire de l'avocat ou du notaire et demande de fonds.

Pièces jointes

Reconnaissance / Instructions / Garantie - joindre uniquement lorsque la garantie hypothécaire est publiée par voie électronique.

Option C (Option relative au Western Law Societies' Conveyancing Protocol)

Le débiteur hypothécaire dispose d'un titre valable et marchand, libre et n'étant grevé par aucune décision judiciaire et autres privilèges, et vous disposez également d'une hypothèque de premier ou de deuxième rang valide sur la propriété, tel qu'indiqué dans la **Lettre d'instructions - Prêt à la consommation avec garantie accessoire ou garantie hypothécaire générale**, sous réserve seulement des exceptions ci-dessous, qui n'ont aucune incidence défavorable sur votre garantie ni sur la possibilité de vente du titre.

Le soussigné certifie par la présente qu'il s'est conformé aux exigences du Western Law Societies Conveyancing Protocol (Choisir province applicable) qui s'applique à la propriété faisant l'objet de l'opération; il certifie avoir agi et émis le rapport conformément à vos **instructions à l'avocat ou au notaire** (intégrées dans le présent document) en ce qui a trait au prêt hypothécaire décrit ci-dessus. Sous réserve des éléments ci-dessous que vous avez acceptés par écrit, le soussigné reconnaît et confirme que le présent avis est donné en vertu de et conformément au Western Law Societies Conveyancing Protocol. (Choisir province applicable).

Pour une charge ou une hypothèque immobilière publiée par voie électronique, je certifie par la présente ce qui suit :

Les conséquences d'une publication des documents par voie électronique ont été expliquées en détail aux parties signataires.

Daté ce _____ jour _____ de _____, _____
(Indiquer la date du décaissement final ou une date ultérieure)

X

Nom du cabinet d'avocats ou de l'étude de notaire

Signature de l'avocat ou du notaire

Exceptions/réserves:

Note : Les réserves ci-dessous n'ont pas besoin d'être indiquées ou elle peuvent être décrites brièvement, selon vos préférences : SERVITUDES, ETC., pour les services d'utilité publique desservant la propriété, à condition que l'immeuble n'empiète pas sur ces services et ne soit en aucun cas affecté par leur présence ; OCCUPATION ou RESTRICTIONS D'UTILISATION dont les conditions ne doivent pas être violées par l'utilisation normale de la propriété aux fins prévues ou auxquelles la propriété s'adapte.